



XL AUTONOMIE

Société co-crée
par le Département des Landes
et La Poste



vivre À DOMICILE

DES SERVICES ADAPTÉS À MES BESOINS

XL Autonomie
1 avenue de la Gare
CS 30068
40102 DAX CEDEX
Téléphone : 05 58 41 90 84
Mail : xl.autonomie@laposte.fr
www.xl-autonomie.fr



N° SAP850091570



Livret d'accueil

Ce livret a été réalisé pour vous permettre une bonne compréhension du fonctionnement du service Vivre à domicile.

Mot d'accueil

LE MOT DU PRÉSIDENT

XAVIER FORTINON

« Le service Vivre à domicile s'inscrit dans le nouveau plan « Bien vieillir dans les Landes » lancé par le Conseil départemental des Landes en mars 2019. Après avoir déployé successivement le service de téléalarme, le numéro vert Im'âge ou encore lancé le projet de Village Landais Alzheimer, nous franchissons aujourd'hui une nouvelle étape dans l'innovation sociale et le soutien à domicile des personnes âgées, handicapées ou malades chroniques. Ce modèle, unique en France, doit servir les politiques publiques et permettre à nos concitoyens de bien vieillir à domicile »



LE MOT DU DIRECTEUR

RAPHAËL TAMPONNET

« XL Autonomie est le fruit d'une rencontre entre, d'une part, deux institutions, le département des Landes et La Poste, fières de servir l'intérêt général et, d'autre part, la volonté de toute une génération de rester vivre chez soi le plus longtemps possible. Parce que l'avancée en âge doit rester une chance, parce que notre société isole autant qu'elle ne rapproche, le service public « Vivre à domicile » innove au service des landais pour apporter au quotidien des solutions nouvelles à ce défi inédit de la longévité. Pour La Poste, qui opère ce service, il s'agit d'un tournant historique dans son rôle de proximité humaine et de confiance auprès de la population et des territoires. »

Présentation de XL Autonomie

XL Autonomie est **une société d'économie mixte à opération unique** (SEMOP) créée et détenue à parts égales par le Département des Landes et La Poste en 2019.

Elle a en charge la mise en œuvre du service public délégué « **Vivre à domicile** » pour faciliter l'insertion et l'accompagnement des personnes vulnérables dans les Landes.

Cette création fait suite à deux années d'expérimentation réussie, dans le prolongement d'une convention de Recherche & Développement signée en novembre 2016 entre Mr. Henri Emmanuelli et le Président de La Poste Philippe Wahl, portant sur la mise en place d'un dispositif de suivi personnalisé pour les personnes âgées fragiles basé sur la technologie et l'accompagnement humain.

RÈGLES ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES

Les grands principes du service « Vivre à domicile »

- **Personnalisé et sur-mesure** : il prend en compte votre situation individuelle, votre environnement familial, social et matériel, vos accès et équipements numériques et vos habitudes de vie ;
- **Éthique** : nous respectons votre libre choix, veillons à l'acceptabilité des services proposés dans le respect des fragilités de chacun ;
- **Humain** : il inclut un accompagnement humain personnalisé réalisé par un accompagnant de proximité formé à l'approche gériatrique et au contact relationnel ;
- **Évolutif** : il s'adapte à vos besoins dans le temps en apportant une réponse ajustée et graduée à la modification de votre autonomie ;
- **Intégré à l'écosystème local** : il est complémentaire aux aidants familiaux et professionnels en renforçant le lien social et en simplifiant l'accès aux services, sans s'y substituer ; il permet également (avec votre accord express) d'orienter vers les structures locales compétentes en cas de besoins non couverts par notre service ;
- **Accessible** : il est conçu pour faciliter votre autonomie en levant les freins numériques, financiers et d'usage.



Règles déontologiques « Vivre à domicile »

- **Une posture professionnelle respectueuse**

Les intervenants de XL Autonomie s'engagent à respecter :

- > vos droits fondamentaux,
- > vos biens,
- > votre espace privé et votre intimité,
- > votre projet de vie, votre culture et vos choix,
- > la confidentialité des informations reçues,
- > le libre accès aux informations contenues dans votre dossier.

- **Une intervention individualisée**

Notre démarche s'inscrit dans une approche globale de vos besoins avec l'ajustement des prestations dans le temps. XL Autonomie s'engage à offrir un service adapté en veillant à une évaluation de vos besoins exprimés et latents, en vous proposant une offre de services personnalisée et en assurant une approche partenariale avec les acteurs locaux compétents. Elle est attentive aux situations de maltraitance et aux situations pouvant vous mettre en danger. Lorsqu'elle a connaissance d'une telle situation, elle transmet un signalement auprès des services du Département des Landes.

- **Le respect de la déontologie et des règles professionnelles**

XL Autonomie s'engage à :

- > vous protéger face à d'éventuelles pratiques abusives ou non satisfaisantes ;
- > former ses intervenants en leur permettant de maintenir la juste distance professionnelle et de se prémunir sur le risque de glissement de tâche et d'ingérence dans leurs activités quotidiennes ;
- > s'assurer de la bonne réalisation du service dans le respect de vos droits et libertés : discrétion professionnelle, neutralité politique et religieuse.

Présentation du service « Vivre à domicile »

Le service « Vivre à domicile » intervient **en mode prestataire** ce qui signifie qu'il propose et facture directement les prestations aux usagers. Il propose un ensemble de services adaptés aux besoins des personnes vulnérables afin de leur permettre de développer leur autonomie à domicile :



Il s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, aux personnes adultes en situation de handicap ou de pathologie chronique, quel que soit leur âge.

DESCRIPTION DES PRESTATIONS DE SERVICES

Les prestations proposées sont les suivantes :

Services	Descriptif de la prestation
Tablette numérique 	<ul style="list-style-type: none"> ● Identification du besoin (lien numérique et social) ● Proposition de la formule adaptée (Wi-Fi ou 4G) ● Installation à domicile : paramétrage technique et aide à la prise en main ● Suivi personnalisé : accompagnement au numérique, SAV
Jeux de mémoire 	<ul style="list-style-type: none"> ● Identification du besoin (stimulation cognitive) ● Installation à domicile : paramétrage technique et aide à la prise en main ● Suivi personnalisé : accompagnement au numérique, SAV
Eclairage nocturne automatisé 	<ul style="list-style-type: none"> ● Identification du besoin (sécurisation du lever nocturne) ● Proposition de la formule adaptée (simple ou double) ● Installation à domicile : paramétrage technique et aide à la prise en main ● Suivi personnalisé : réponse aux questions, SAV
Téléassistance 	<ul style="list-style-type: none"> ● Identification du besoin (équilibre) ● Proposition de la formule adaptée (standard ou avancée) ● Installation à domicile : paramétrage technique et aide à la prise en main ● Suivi personnalisé : suivi des alertes techniques / SAV, paramétrage des alertes préventives (formule avancée) et prise en charge des alertes critiques par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) des Landes
Visites de lien social 	<ul style="list-style-type: none"> ● Identification du besoin (lien social) ● Proposition de la formule adaptée (choix du jour de visite) ● Planification des visites à domicile ● Suivi personnalisé : suivi des comptes rendus de visite, prise de contact par l'accompagnant selon les besoins
Portages de médicaments 	<ul style="list-style-type: none"> ● Identification du besoin (lien social) ● Proposition de la formule adaptée (enrôlement de la pharmacie, choix du jour du portage) ● Planification des portages à domicile ● Suivi personnalisé : suivi de la bonne réalisation des portages en lien avec la pharmacie, prise de contact par l'accompagnant selon les besoins

Les prestations sont organisées et mises en œuvre par un référent unique, votre accompagnant, **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.**

CONDITIONS D'INTERVENTION

Une équipe d'intervenants (accompagnants, techniciens, facteurs) assurent les prestations relevant de leurs compétences sous la responsabilité du Responsable de service. En cas d'absence d'un intervenant, un remplacement est assuré dans les meilleurs délais selon la nature des prestations. Vous êtes alors informé(e) de l'identité du nouvel intervenant par le Responsable de service. Les intervenants sont qualifiés conformément à la réglementation et suivent un programme de formation sous la responsabilité du Responsable de service. L'accompagnant de proximité est votre référent.

TARIFS ET AIDES FINANCIÈRES



RIB - Relevé d'Identité Bancaire / IBAN

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire des opérations sur votre compte (virements, prélèvements, etc ...).
This statement is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit transfers, invoice payments, etc ...).

RIB - Identifiant national de compte <i>National Bank Account Number</i>				Domiciliation <i>Domiciliation</i>
ETABLISSEMENT	GUICHET	N° COMPTE	CLE RIB	BORDEAUX CENTRE FINANCIER 52 RUE GEORGES BONNAC 33900 BORDEAUX CEDEX 9
20041	01001	2185479P022	67	

L'identifiant international de compte est intégré au présent relevé d'identité bancaire. Cet identifiant a été créé pour faciliter les règlements transfrontières.

IBAN - Identifiant international de compte <i>International Bank Account Number</i>							BIC - Identifiant international de l'établissement <i>Bank Identifier Code</i>
FR28	2004	1010	0121	8547	9P02	267	PSSTFRPPBOR

Titulaire du Compte - Account Owner

XL AUTONOMIE

1 AVENUE DE LA GARE
40100 DAX

Cadre réservé au destinataire du relevé

La Banque Postale - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 4 046 407 595 euros
Siège social et adresse postale : 115, rue de Sévres - 75 275 Paris Cedex 06
RCS Paris 421 100 645 - Code APE 6419Z - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 023 424

L'accès au service « Vivre à domicile » se fait en payant **un abonnement mensuel d'un montant forfaitaire** de 30 € TTC éligible à la réduction ou au crédit d'impôt **soit 15 € TTC** après déduction fiscale. Ce montant inclut déjà de façon anticipée les aides sociales selon votre situation individuelle (aides départementales, caisses de retraite, conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, CIAS, ...) Pour vous éviter d'avoir à avancer l'argent, ces aides sociales sont versées directement à XL Autonomie pour délivrer le service à votre domicile.

Une facture vous est adressée tous les mois.

Les règlements sont à effectuer soit par prélèvement automatique, soit par virement sur le compte de XL Autonomie au plus tard le 15 de chaque mois.

XL Autonomie vous adressera une attestation fiscale annuelle afin de bénéficier de la réduction ou du crédit d'impôt (50 % des frais engagés) selon votre situation fiscale.